

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2015

Compte-rendu

URBANISME COMMERCIAL ET MODIFICATION DU SCoT : AVIS DU CM

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 24 septembre 2015**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, adjoints ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Odette GRELIN, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Guillaume LARGERON, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Nicole AZY, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses :

Guy CONSTANT, *conseiller municipal*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nicole AZY Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL RICCETTI Andrée	Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER Odette GRELIN Martine LAROCHE-SZYMCZAK

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT) : 32 votants.

Nathalie TISSIER a été désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 2 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire explique que Nicolas FAYETTE a fait part de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal. Il doit être remplacé conformément aux dispositions prévues par la réglementation. Céline AUVOLAT, suivante sur la liste "Riorges Passionnément", n'ayant pas souhaité honorer ces fonctions, c'est Patrice RIVOIRE, suivant sur la liste, qui est appelé à siéger au conseil municipal.

Monsieur le Maire proclame Patrice RIVOIRE officiellement installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

1.2 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 2 juillet 2015, les décisions municipales suivantes ont été prises ; elles concernent notamment l'approbation :

- d'un contrat relatif à l'implantation d'une antenne de relais de radiotéléphonie sur l'hôtel de ville ;
 - du marché d'assurance dommages-ouvrage pour les travaux d'aménagement de la salle d'entraînement du dojo riorgeois ;
 - d'un contrat pour l'accès à un site de simulations de prospectives financières ;
- ainsi que l'acceptation d'une indemnité d'assurance suite à un sinistre.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions.

1.3 CLAVAP – Représentants du conseil municipal

Rapporteur : monsieur le Maire.

Lors de sa séance du 22 mai 2014, le conseil municipal avait procédé à la modification de la composition de la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (CLAVAP) à la suite des élections municipales et communautaires du 23 mars 2014. En raison de la démission de Gérard ROY qui était membre de cette commission, il convient procéder à son remplacement.

Il est proposé de désigner Guillaume LARGERON, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1.4 Contrat de prêt à usage

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

L'association "les Toits Notre-Dame" dont le siège est à Roanne, a pour objet de concourir à la mise à l'abri humanitaire pour une courte période, de familles et personnes isolées fragiles, se trouvant en grande difficulté faute de pouvoir s'abriter sur le territoire du Roannais. La commune de Riorges est propriétaire dans ses différents groupes scolaires, de logements ; elle se réserve la possibilité de les louer pour une occupation limitée dans le temps. La commune souhaitant soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs, il est proposé de mettre à sa disposition, gratuitement, un logement.

S'agissant d'une mise à disposition gratuite, un contrat de prêt à usage peut être conclu avec l'association, afin de définir les modalités pratiques de cette occupation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce contrat qui sera conclu pour une durée de un an.

1.5 Déplacement d'élus – Mandats spéciaux

Rapporteur : monsieur le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat spécial à trois élus et accepte le remboursement par la commune, des frais de déplacement.

2. FINANCES

2.1 Autorisation de programme

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

La commune souhaite poursuivre la réhabilitation du groupe scolaire du Pontet et afin d'assurer le financement de ce projet dans un cadre pluriannuel, il est proposé de recourir à une autorisation de programme telle que prévue par la réglementation.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le montant de cette autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à l'opération, soit 470 000 €.

2.2 – 2.3 Octroi de subventions

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur l'octroi des subventions suivantes :

- aux associations du collège Albert Schweitzer, au titre de l'année 2015 (5 700 € au foyer socio-éducatif et 900 € à l'association sportive) ;
- à l'association Roanne Riorges Handball (2RHB), pour l'organisation d'un match amical contre l'équipe de Roumanie le 26 novembre 2015 en préparation du championnat du monde de handball féminin qui doit se dérouler au Danemark en décembre (2 000 €).

2.4 – 2.5 Taxe d'aménagement

Rapporteur : Odette GRELIN, conseillère municipale déléguée au commerce et à l'artisanat.

Par délibération du 3 novembre 2011, le conseil municipal a institué la taxe d'aménagement sur le territoire communal avec un taux de 3 %. Les communes membres de la communauté d'agglomération souhaitent établir un taux commun de taxe d'aménagement sur les zones à caractère économique du territoire communautaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'une part de maintenir le taux de la part communale de la taxe d'aménagement de 3 % sur le territoire communal et d'autre part d'instituer un taux de 2 % sur les secteurs à vocation économique délimités dans le document d'urbanisme (ZAC de Beaucueil, ZAC de la Vilette, ZAE lots artisanaux de La Vilette, Le Marcelet lots Est, Le Marcelet lots Ouest).

Par ailleurs, considérant que sur la commune, l'urbanisation de certains secteurs a été rendue ou sera rendue possible par des opérations et aménagements réalisés et financés par Roannais Agglomération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la réversion totale à la communauté d'agglomération, de la part de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les secteurs cités ci-dessus.

2.6 Rapport de gestion 2014 de la SEDL

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

La ville de Riorges est actionnaire de la SEDL. A ce titre, elle doit se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par les représentants au conseil d'administration.

Le rapport de gestion 2014 de la SEDL est présenté au conseil municipal qui en donne acte.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 – 3.2 – 3.3 – 3.4 Rapports annuels 2014 eau, assainissement et déchets

Rapporteur : Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable.

La réglementation prévoit que des rapports spécifiques sur les services publics d'eau potable, d'assainissement (collectif et non collectif) et d'élimination des déchets soient présentés au conseil municipal. Ces rapports, qui sont par ailleurs à la disposition du public, portent sur le prix et la qualité des services et donnent des informations d'ordre technique et financier, au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2014. Ils ne font pas l'objet d'un vote dans la mesure où il ne s'agit que d'informations.

Ces rapports seront présentés à l'assemblée qui en donne acte.

3.5 – 3.6. Vente de parcelles de terrain - Rectificatif

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Au cours de sa séance du 2 juillet dernier, le conseil municipal a approuvé la vente de deux parcelles de terrain dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte sise entre la rue Barthélémy Thimonnier et le passage de Donzdorf. Or, à la suite de la réalisation du document d'arpentage, les surfaces réelles concernées représentent en réalité 77 m² pour la première et 45 m² pour la seconde (au lieu de 88 et 53).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de ces parcelles sur ces nouvelles bases.

3.7 – 3.8 Ventes de parcelles de terrain

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

SFR est propriétaire d'une petite parcelle de terrain chemin Hélène Boucher. Elle a sollicité la commune pour l'acquisition de 4 m² supplémentaires.

Un accord amiable étant intervenu, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette vente.

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué pour l'organisation de la fête des fleurs et des produits du terroir,.

La ville souhaitant consolider la reprise d'une activité économique dans les locaux de l'ex restaurant-hôtel "le Marcassin", rue de Saint-Alban, elle se propose de vendre trois parcelles de terrain situées à proximité.

Un accord amiable étant intervenu avec le futur acquéreur, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette vente.

3.9 SCoT du Roannais – Modification n° 1

Rapporteur : Odette GRELIN, conseillère municipale déléguée au commerce et à l'artisanat.

Une modification n° 1 du SCoT du Roannais (document de planification stratégique élaboré à l'initiative des collectivités locales qui exprime la politique publique pour les 15-20 ans, permettant une cohérence des politiques sectorielles en matière d'urbanisme) est soumise à enquête publique du 16 septembre au 19 octobre 2015. Cette modification affirme certains principes qui reposent sur une priorité donnée au renforcement du centre ville de Roanne et au maintien de la vitalité économique des centralités urbaines de l'ensemble du territoire.

Il convient de préciser que le centre ville de Riorges n'est pas pris en compte dans le diagnostic, pas plus que le pôle commercial constitué par le quartier du Pontet ni celui des Canaux dans la continuité du quartier Mulsant.

Par ailleurs, le centre commercial des Portes de Riorges est considéré comme commerce "important" et "polarité dominante", confirmant son attractivité et son potentiel de rééquilibrage de l'offre profitant à l'ensemble de l'agglomération. Pourtant, il est bloqué dans l'accueil de nouvelles enseignes et le projet des "Portes de Riorges II" n'est même pas cité dans le diagnostic ; il en ressort l'abandon de la ZACo des "Portes de Riorges II".

Enfin, s'il est manifeste que Riorges œuvre à l'optimisation de la stratégie commerciale au sein du périmètre du SCoT en complémentarité et en renforcement de l'offre existante, notamment en matière de fréquences d'achat et de type d'activité dans ce projet, le territoire

riorgeois fait les frais d'aménagements peu ou pas intégrés et faiblement qualitatifs réalisés sur d'autres secteurs de l'agglomération, notamment "le sud et l'est". Ceci est un facteur d'incompréhension supplémentaire de la volonté de contenir les "Portes de Riorges I" (qui ne pourront accueillir de nouvelles enseignes) et de supprimer la ZACo "Portes de Riorges II", alors que le projet est légitime au regard de sa conformité à l'article L.752-1 du code du commerce par sa prise en considération des exigences d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de qualité de l'urbanisme.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. émet un avis défavorable sur le dossier de modification n° 1 soumis à enquête publique et de formuler les remarques ci-dessus auprès du commissaire-enquêteur ;
2. demande :
 - que Riorges Centre soit explicitement reconnu comme centre ville et point d'équilibre commercial de l'agglomération roannaise ;
 - que le pôle commercial du quartier du Pontet soit lui aussi reconnu au titre des zones commerciales vitales au même titre que la zone des Canaux, dans la continuité du quartier Mulsant ;
 - qu'on donne les moyens aux Portes de Riorges I de se conforter afin d'élargir la gamme des produits proposés ;
 - que la ZACo du Parc des Elopées soit maintenue conformément à la décision de justice afin de lutter contre l'évasion commerciale et rééquilibrer l'espace commercial autour des deux hypermarchés de l'agglomération ;
 - que dans le cas contraire, le PADD soit modifié en raison de l'abandon de la ZACo du Parc des Elopées qui tend à remettre en cause l'économie générale du projet, la procédure de modification n'étant en ce sens pas adaptée.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Couverture du château de Beaulieu et du GS du Bourg – Approbation du marché

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la toiture en ardoise du château de Beaulieu et de la couverture en terre cuite du bâtiment du groupe scolaire du Bourg, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises. Les travaux sont répartis en un lot unique. La commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 14 septembre 2015, avait retenu la société Toitures Roannaises de Riorges.

Or, cette société a été placée en liquidation judiciaire le 16 septembre 2015 avec une période de fin d'activité au 18 septembre.

En conséquence et conformément au classement des offres effectué par la CAO, c'est l'entreprise Sanglar Lespinasse qui est finalement retenue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec cette société.

4.2 Réfection rue Joseph Fouilland – Approbation du Marché

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Dans le cadre des travaux de réfection et d'aménagement de la rue Joseph Fouilland, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises. Les travaux sont répartis en un lot unique. La commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 8 septembre 2015, a retenu la société EUROVIA DALA de Riorges.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec elle.

4.3 Programme de voirie 2016 – Demande de subvention

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Dans le cadre des travaux sur voiries communales, la ville de Riorges envisage d'effectuer des travaux d'aménagement rue de Saint-Romain en vue d'améliorer la sécurité et le confort des usagers. Ceux-ci concernent la réfection de la voie depuis la sortie de l'agglomération jusqu'à la limite de Saint-Romain-la-Motte. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide du conseil départemental au titre de la programmation 2016 de voirie communale et rurale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention aussi élevée que possible du conseil départemental de la Loire.

4.4 Mise en accessibilité des arrêts de bus – Demande de fonds de concours

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué en matière de défense et accessibilité.

Lors de sa séance du 5 février 2015, le conseil municipal a approuvé les travaux d'aménagement de la rue Joseph Fouilland et en particulier la mise en accessibilité de six quais pour arrêt de bus. Roannais Agglomération est susceptible de subventionner le surcoût des travaux entraînés par cette mise en accessibilité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier de demande d'attribution d'un fonds de concours au titre de ces travaux.

4.5 – 4.6 Impasse Jean Jaurès – Acquisition de terrains

Rapporteur : Gilles CONVERT, conseiller municipal.

Dans le cadre de l'urbanisation de l'impasse Jean Jaurès et afin d'atteindre une largeur de voie suffisante pour la desserte de ses résidents, la commune a sollicité des propriétaires en vue de céder à la commune, une partie de(s) la parcelle(s) leur appartenant.

Un accord amiable étant intervenu avec eux, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles concernées.

4.7 SIEL – Renouvellement adhésion à la compétence "éclairage public"

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

L'adhésion à la compétence optionnelle "éclairage public" de la commune arrivant à son terme, il y a lieu de prévoir son renouvellement. Cette compétence inclut la maintenance des installations d'éclairage public et la réalisation de travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) de même que la pose et dépose des motifs d'illuminations. La durée d'adhésion est de 6 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune à cette compétence.

5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

5.1 Rémunération intervenants du projet éducatif territorial

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

A la suite de la réforme des rythmes scolaires, la commune s'est dotée d'un projet éducatif territorial. Les animateurs qui interviennent dans l'encadrement des activités périscolaires sont rémunérés sur la base d'une vacation dite "spécialisée".

En raison notamment de l'exigence d'une qualification affirmée et croissante des intervenants, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'actualisation de leur rémunération.

5.2 Mise à disposition de personnel du centre social de Riorges

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, le conseil municipal, par délibération du 25 septembre 2014, avait approuvé des conventions de mise à disposition de personnel à passer avec le centre social de Riorges (accueil de loisirs municipal mis en place les après-midi après la classe, sur le temps périscolaire).

Ce fonctionnement donnant toute satisfaction, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement des conventions à passer avec le centre social et les intéressés, pour l'année scolaire 2015-2016.

6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

6.1 Mise à disposition de bâtiments communaux au profit du centre social

Rapporteur : Isabelle BERTHELOT, conseillère municipale.

Par délibération du 19 mai 2010, le conseil municipal avait approuvé une convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du centre social de Riorges, pour une durée de cinq ans. Afin de permettre la poursuite des activités de l'association mais aussi de tenir compte du transfert de la compétence petite enfance à Roannais Agglomération, il convient donc de renouveler et actualiser cette convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à passer avec le centre social pour une nouvelle période de cinq années.

6.2 Convention d'occupation de locaux du collège

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué pour l'organisation de la fête des fleurs et des produits du terroir.

Le centre musical Pierre Boulez occupe des locaux du collège, dont la commune est propriétaire des bâtiments. Il convient de réactualiser la convention existante, qui date de 2004, notamment en ce qui concerne le montant de l'indemnité versée par la commune au collège, au titre des dépenses de fluides et d'entretien des locaux, générées par l'activité du centre musical. Ce montant était en effet resté fixe au fil du temps, malgré l'augmentation régulière du prix de l'énergie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention à passer entre la commune, le centre musical Pierre Boulez, le collège Albert Schweitzer et le département de la Loire.

6.3 Animations culturelles municipales 2^e semestre 2015

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Par délibération du 2 juillet 2015, le conseil municipal a approuvé la signature d'un certain nombre de contrats à passer avec des producteurs de spectacles, dans le cadre de la programmation des concerts de musiques actuelles "Les Mardi(s) du Grand Marais". En complément de cette programmation, deux groupes sont proposés pour être présentés en 1^{ère} partie d'artistes d'ores et déjà retenus.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation de ces spectacles.

6.4 – 6.5 A Ciel ouvert 2016

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

La commune organise du 4 juin au 4 septembre 2016, sa biennale d'art actuel *A ciel ouvert*, sur les berges du Renaison et dans la Plaine de la Rivoire. Soucieuse d'intégrer une dimension socioculturelle au projet, elle mobilise les partenaires du territoire à travers notamment la mise en place d'ateliers d'art plastiques au centre social, impliquant le groupe Actions Collectives Familles et les enfants du multi accueil Pom'Vanille. Pour animer ces ateliers, elle fait appel à Céline DODELIN, artiste plasticienne, dont le propos est notamment

écologique, pour la réalisation d'une œuvre intitulée *Insectologie*, qui sera réalisée pendant les ateliers au centre social et installée ensuite sur le parcours A ciel ouvert en 2016. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à passer entre les trois parties en vue de formaliser cette collaboration.

Par ailleurs, la manifestation "A ciel ouvert" étant susceptible de bénéficier d'une subvention du conseil départemental, le conseil municipal approuve à l'unanimité une demande de subvention pour un montant de 5 000 €.

6.6 Exposition bande dessinée

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

La commune envisage d'accueillir une exposition autour de la bande dessinée et de l'illustration au château de Beaulieu, du 2 au 10 avril 2016. Cette exposition sera ouverte aux scolaires sur réservation le matin et au grand public aux horaires habituels du château. Pour ce faire, elle s'associe au Village du livre d'Ambierle, dont le président propose d'exposer une collection de planches de BD originales.

Afin de formaliser cette collaboration, une convention d'exposition doit être passée avec le Village du livre, permettant de définir les champs d'action de chacun.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

6.7 Contrat avec la Comédie de Saint-Etienne

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

La commune envisage d'accueillir un spectacle de La Comédie de Saint-Etienne dans le cadre de son dispositif *Itinérance*. Le spectacle intitulé "*La Devise*", traite de la citoyenneté. Il sera proposé dans le cadre du parcours commémoratif de la Première Guerre mondiale, le mardi 10 novembre en soirée au centre social de Riorges.

Afin de formaliser cette collaboration, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle doit être passé avec La Comédie.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

7. PERSONNEL COMMUNAL

7.1 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Compte tenu de réussite à concours ou examens professionnels et des mobilités en cours, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents à temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN